

EN COUVERTURE CRISE



BOURSE Inutile
d'investir en actions
si vous n'acceptez pas
le risque de perdre
une partie de vos
économies.

S. PEREZ/REUTERS

Comment protéger votre argent

Quand les marchés jouent aux montagnes russes,
que l'horizon économique s'assombrit, quelle stratégie pour vos placements ?
Tour des risques et conseils de spécialistes.

Indices boursiers en chute libre, marché immobilier tendu, endettement abyssal des Etats, rumeurs de faillite de grandes banques... Difficile aujourd'hui de savoir où placer son argent. D'autant que la fiscalité s'est considérablement alourdie ces dernières années. Et que le rendement de l'épargne risque

d'être grignoté si l'inflation repart.

Plus que jamais, il faut suivre les trois règles d'or de l'investisseur avisé. D'abord définir son profil de risque et choisir des produits financiers en adéquation. Inutile d'investir en Bourse si vous n'acceptez pas le risque de perdre une partie de vos économies. Ensuite, connaître son horizon de place-

ment : « Un particulier ne doit pas aller sur des produits risqués s'il prévoit de récupérer ses fonds à brève échéance », rappelle Franck Beretta, directeur clientèle chez Cortal Consors. Enfin, diversifier au maximum ses avoirs, et ne pas changer de stratégie au moindre coup de grisou (voir l'interview de Philippe Crevel, page 43).

Liquidités

Les livrets et comptes à terme restent la seule classe d'actifs parfaitement sûre et liquide. En contrepartie, la rémunération est quasi inexistante, si l'on tient compte de l'inflation, qui tourne autour de 2%. Meilleurs dans cette catégorie, les livrets réglementés - livrets A et Bleu, livret de développement durable (LDD, ex-Codevi) - rapportent 2,25% net de toute fiscalité depuis le 1^{er} août. Mais les dépôts y sont plafonnés respectivement à 15 300 et à 6 600 €. Pour investir davantage, ou chercher une meilleure rémunération à très court terme, optez pour les superlivrets proposés par certaines banques (Barclays, BforBank, BPE, Cortal Consors, Fortuneo, ING Direct...). Ils affichent régulièrement des taux promotionnels alléchants, de 4 à 6%. Attention ! cette rémunération est brute de fiscalité, et donc soumise à 12,3% de prélèvements sociaux et à l'impôt ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 31,3%. En outre, les taux « boostés » ne sont accordés que pour quelques mois et uniquement jusqu'à certains plafonds de versements. Autre piste : ouvrir un compte à terme pour s'assurer un taux de rémunération fixe pendant toute la durée du blocage, de un mois à cinq ans. Actuellement, la meilleure offre est proposée par VTB Bank, avec un taux brut de 2,7% pour six mois, 3,2% pour neuf mois et 3,25% pour un an. Dernière possibilité : les fonds monétaires sont - pour le moment - à éviter, car leur rémunération brute oscille autour de 1%, dont il faut retirer environ 0,2% de frais de gestion, les prélèvements sociaux et les impôts.

Assurance-vie

Contrairement aux fonds obligataires, dont la valeur peut baisser, les fonds en euros assurent une parfaite sécurité du capital. Seul souci : ils sont moins liquides que les placements monétaires,

« Ne modifiez pas tout votre portefeuille »

Pour Philippe Crevel, secrétaire général du Cercle des épargnants, rien ne sert de s'affoler.



ARBITRAGE Diversifier ses actifs.

Faut-il revoir son portefeuille, compte tenu de la crise des dernières semaines ?

Les particuliers réalisent souvent des arbitrages en mettant leur épargne à l'abri sur des produits sans risque de type livrets, comptes à terme ou produits monétaires. C'est une erreur, car, pour se constituer un patrimoine à long terme, il faut impérativement détenir un

portefeuille diversifié. Et il ne faut pas en modifier intégralement la composition à chaque crise, car on risque de perdre de l'argent.

Peut-on encore investir en Bourse ?

Oui, car les actions constituent un bon placement pour l'épargne de moyen et long terme. Ceux qui détiennent un portefeuille boursier n'ont pas intérêt à vendre aujourd'hui, après la chute des cours. Ils doivent plutôt réaliser des arbitrages, en se repositionnant sur les titres qui ont subi une très forte baisse, mais offrent de belles perspectives de valorisation, comme la high-tech, le BTP, ou en misant sur les secteurs défensifs tels que l'agroalimentaire et la pharmacie. Pour les autres, c'est le moment d'acheter des actions, même si la visibilité est encore faible. Il existe de très bonnes opportunités de marché, à condition d'accepter un certain niveau de risque. ● PROPOS RECUEILLIS PAR M. PE.

car il faut attendre les huit ans du contrat pour bénéficier d'une fiscalité optimale en cas de retrait. Autre souci, « la rémunération moyenne de ces fonds tourne aujourd'hui autour de 3,5%, contre 5,3% il y a dix ans », précise Philippe Maupas, directeur associé de Quantalys. Devant l'afflux de

souscriptions ces dernières années, les assureurs ont dû investir dans des emprunts d'Etat qui rapportent entre 2,5 et 3,2%. Ces titres vont donc peser sur les performances des fonds dans les prochaines années. Les fonds en euros restent néanmoins intéressants, dans une optique d'attente, pour mettre son capital à l'abri.

Bourse



K.FAFFENBACH/REUTERS

A long terme, l'investissement boursier demeure le plus rémunérateur. « L'impact d'une crise majeure sur un portefeuille boursier à vingt ans est quasi nul », analyse Jean-Paul Raymond, directeur de la recherche à Quantalys. Pourtant, il est difficile de se lancer aujourd'hui, alors que les indices boursiers jouent au yoyo et que le risque est très élevé sur certaines obligations. « Il faut conserver un biais prudent, c'est-à-dire ne pas surexposer son portefeuille aux actions, et viser plutôt les titres défensifs et les obligations de meilleure qualité », conseille Romain Boscher, responsable mondial actions à Amundi. A moins d'être un spécialiste, mieux vaudra, pour un investissement en obligations, passer par des fonds communs de placement.

« Les marchés d'actions sont redescendus à des niveaux de valorisation où il devient intéressant d'acheter. Il faut donc conserver des liquidités pour profiter rapidement des opportunités qui se présentent », observe Romain Boscher. Les amateurs de fonds auront intérêt à éviter les gestions indiciaires, et à choisir des gérants spécialisés dans la sélection de titres. « Et plutôt ceux qui

misent sur les grandes capitalisations, car les actions de petites et moyennes entreprises sont plus risquées », prévient Rachid Medjaoui, directeur adjoint de la gestion à La Banque postale Asset Management. Autre piste :

la gestion flexible, dont le but est de décorrélérer les performances du fonds de celles des marchés. Pour un horizon moyen-long terme, mieux vaut se recentrer sur les valeurs de la zone euro plutôt que d'acheter des valeurs américaines, car le dollar pourrait continuer à se déprécier face à notre devise. A contrario, comme les monnaies des pays émergents en forte croissance devraient, à terme, s'apprécier, les actions de ces zones devraient offrir un surcroît de plus-values aux investisseurs européens.

Dernier conseil : la baisse récente du marché des actions peut avoir fait apparaître des moins-values dans votre compte titres. Fiscalement, il peut donc être intéressant de vendre puis de racheter vos titres afin de matérialiser vos pertes et de diminuer vos impôts.

Immobilier

Les prix de la pierre atteignent des records historiques dans la



J.-P. GUILLOTEAU/L'EXPRESS

plupart des villes de province, et le mètre carré a même dépassé les 8 000 euros en moyenne à Paris. En face, le niveau des loyers a augmenté moins rapidement. La rentabilité moyenne d'un investissement locatif a donc nettement baissé. Pour devenir propriétaire bailleur, il faut donc, si l'on ne veut pas risquer la déconvenue, choisir un bien de qualité dans une ville en forte croissance démographique. Autre possibilité : investir dans des parts de SCPI (sociétés civiles de placement immobilier), qui permettent de miser sur l'immobilier d'entreprise. Elles ont rapporté en moyenne, l'an passé 5,63 %, sans souci de gestion et avec un ticket d'entrée relativement faible. « Les SCPI permettent à tous les investisseurs de diversifier leur patrimoine vers la pierre pour le long terme », précise Michèle Séphons, PDG de Fiducial Gerance. En cas d'investissement immobilier, faites-le à crédit, car les taux

ne sont pas très élevés – ils oscillent autour de 4,15 % sur quinze ans et de 4,40 % sur vingt ans – et, si l'inflation repart, le poids de cet emprunt s'allégera.

Or

A plus de 1 800 dollars l'once, le cours du métal jaune atteint des sommets. Ce placement demeure une valeur refuge, mais il ne rapporte rien et, même s'il s'est apprécié de plus de 30 % en un mois, son cours est susceptible de baisser très rapidement. Si vous pensez que l'or peut encore évoluer à la hausse, privilégiez l'or papier, via des certificats qui permettent de répliquer les variations de son

Si l'inflation repart, le coût d'un emprunt pour un investissement immobilier s'allégera



B. CRISTEL/REUTERS

cours. Ils sont négociables à travers un compte titres et soumis à la fiscalité des plus-values mobilières. L'achat de pièces d'or en direct est, en revanche, une mauvaise idée, car vous devrez acquitter une taxe de 8 % à la revente, que vous ayez réalisé des plus-values ou des moins-values ! ●

MARIE PELLEFIGUE

VOS PLACEMENTS SONT-ILS EN SECURITE

Epargne bancaire : pour les comptes courants, livrets d'épargne, comptes à terme et épargne logement, la garantie s'élève à 100 000 € par banque et par déposant et concerne tous les établissements de crédit dont le siège social est situé en France. Le fonds de garantie des dépôts couvre également, dans les mêmes limites, l'épargne bancaire placée dans la succursale d'un établissement de crédit dont le siège social est situé dans un Etat hors Espace économique européen (EEE), comme la Russie ou les Etats-Unis. Les succursales d'un établissement de crédit dont le siège social est situé à l'intérieur de l'EEE ne sont pas couvertes par



B. TESSIER/REUTERS

100 000 € garantis par banque et par déposant.

la garantie française, mais par celle de leur pays d'origine.

Contrats d'assurance-vie : le fonds de garantie agit uniquement lorsque aucun assureur concurrent ne reprend le portefeuille de la com-

pagnie défaillante. Il couvre chaque assuré jusqu'à 70 000 €, tous contrats confondus. Cette garantie ne couvre pas les supports boursiers des contrats en unités de compte, pour lesquels le fonds de garantie des titres joue.

Investissements boursiers : pour les sommes investies sur des actions, obligations, fonds actions ou obligations (hors assurance-vie), produits de Bourse (certificats, trackers, warrants, etc.), si l'établissement teneur de compte fait faillite, le fonds de garantie des titres couvre une éventuelle indisponibilité chez le dépositaire, dans la limite de 70 000 € par épargnant. Attention, ce sont les titres qui sont garantis, pas les moins-values. ●